Investissements directs étrangers au Maroc : enjeux et contraintes

Foreign direct investment in Morocco: challenges and constraints

Mustapha MOUJAHID¹ Mohammed KHARISS²

Résumé:

1990, une politique de promotion des IDE en adoptant des mesures et des réformes multiples Dans la perspective de développer son attractivité d'IDE, le Maroc a lancé, depuis les années et diverses qui touchent à plusieurs aspects : économique, commercial, financier, fiscal et institutionnel. L'objectif du Maroc est d'améliorer son climat général d'investissement et d'adapter son offre aux exigences des FMN, en particulier dans un contexte international en perpétuelle évolution et en pleine concurrence. Le but du présent papier est de présenter les principaux aspects des efforts déployés par le Maroc dans le cadre de sa politique d'attractivité des IDE, d'analyser les principales caractéristiques et tendances d'évolution des IDE entrants au Maroc, et de mettre l'accent sur les principales contraintes de l'attractivité de ces IDE dans le pays.

Mots-clés: politique d'attractivité, Investissement direct étranger, Maroc

Abstract

With the aim of improving the attractiveness of FDI, Morocco has, since the 1990s, launched a policy to promote FDI by adopting multiple and diverse measures and reforms that affect several aspects: economic, commercial, financial, fiscal and institutional. The objective of Morocco is to improve his general investment climate and adapt his offer to the requirements of MNCs, particularly in a constant changing and a highly competitive international context. The first purpose of this paper is to present the main aspects of the efforts made by Morocco as a part of his FDI attractiveness policy, the second one is to analyse the main characteristics and trends in the development of inward FDI in Morocco, and to highlight mostly the main

net.ma

151

¹Docteur à la FSJES Souissi, Université Mohammed V de Rabat, Laboratoire de Recherche en Compétitivité Economique et Performance Managériale (LARCEPEM) moujahid.mus.1@gmail.com

² Professeur d'Enseignement Supérieur, FSJES Souissi, Université Mohammed V de Rabat, m.khariss@um5s.-

constraints in terms of the attractiveness of this FDI in the country.

INTRODUCTION

Actuellement, il y a une concurrence acharnée entre plusieurs PED pour attirer de plus en plus d'investissements directs étrangers (IDE) sur leurs territoires en considérant que ces IDE peuvent avoir des retombées positives sur leurs économies nationales. Pour plusieurs économistes, l'IDE peut constituer un moyen de transfert de technologie des FMN vers les entreprises locales, d'amélioration du niveau du capital humain domestique, du développement du tissu industriel local, d'amélioration de la productivité des facteurs dans le pays hôte et de promotion des exportations. L'ensemble de ces avantages de l'IDE est susceptible de réaliser une croissance économique durable et accélérer la création d'emploi.

Dans ce cadre, le Maroc, à l'instar de plusieurs PED, a lancé au début des années 1990, une politique d'attractivité des IDE en mettant en place des mesures et des réformes multiples et diversifiées touchant à plusieurs aspects économique, commercial, financier, fiscal et institutionnel. L'objectif du Maroc est d'améliorer son climat général d'investissement et d'adapter son offre aux besoins des FMN par la mise à niveau de son offre territoriale, la valorisation de ses avantages comparatifs et l'atténuation des obstacles qui entravent l'entrée des IDE sur son territoire.

L'objectif du présent article est de développer un nombre d'aspects importants de l'IDE au Maroc. Il s'agit d'élaborer un diagnostic minutieux des efforts et des actions menés par les autorités marocaines en vue d'améliorer l'attractivité des IDE, de fournir un état des lieux exhaustif des IDE entrants au Maroc en termes d'analyse des principales caractéristiques de leur évolution, de leur répartition sectorielle et de leur répartition par pays d'origine, et de mettre l'accent sur un nombre de contraintes d'attractivité des IDE dans le pays.

Le reste de ce papier sera structuré comme suit : dans la première section, nous présenterons les définitions des concepts de l'IDE et de l'attractivité. Dans la seconde section, nous développerons les efforts et les mesures pris par l'Etat marocain en vue d'améliorer sa capacité attractive des IDE mondiaux. Dans la troisième section, nous analyserons les tendances et les principales caractéristiques d'évolution des IDE entrants au Maroc. Et enfin, dans la quatrième section nous présenterons certaines contraintes de l'attractivité des IDE au Maroc.

I. Les concepts de l'IDE et de l'attractivité :

1 - Notion de l'investissement direct étranger

L'IDE est un moyen qui permet aux firmes de mener et d'organiser leurs activités productives à l'échelle mondiale là où les conditions de coût et de rentabilité sont favorables et/ou les perspectives de marché sont importantes. L'IDE est, donc à l'origine d'un processus continu d'internationalisation de la production et d'intensification des échanges commerciaux internationaux. La place cruciale qu'occupe l'IDE dans la théorie économique nécessite de préciser le concept de l'IDE tout en déterminant ses caractéristiques économiques et en le distinguant des autres formes d'investissement international.

Selon Andreff, l'IDE est défini comme « un capital investi dans la propriété d'actifs réels pour implanter une filiale à l'étranger (greenfield investment) ou pour prendre le contrôle d'une entreprise étrangère existante. Il vise à établir des relations économiques durables avec une unité établie à l'étranger » (Andreff, 1996 ; p.7). De son côté, Mucchielli (1998) suggère que « les caractéristiques économiques permettant d'établir qu'un flux de capital est un investissement direct sont les suivantes : 1) une notion de contrôle ou de pouvoir d'influence sur la gestion d'une entreprise étrangère ; 2) un transfert de compétences complexes (un ensemble technologique) ; et 3) une logique de production » (Mucchielli, 1998 ; p.45-46).

Pour l'OCDE, « l'investissement direct étranger est un type d'investissement international effectué par le résident d'une économie afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct » (OCDE, 2008 ; p.17).

Ce sont, donc les critères de l'intérêt durable et du contrôle de gestion qui permettent de spécifier l'IDE de l'investissement de portefeuille. Ce dernier, même s'il peut comporter un intérêt à long terme, il n'implique pas forcément la détention d'un contrôle de gestion.

2 - Concept de l'attractivité

La notion de l'attractivité se situe au centre de l'analyse de la localisation des IDE et des stratégies de croissance et du développement des pays d'accueil. Aujourd'hui, l'attractivité constitue une composante incontournable des politiques économiques nationales des PED.

Les pays à la quête des IDE se retrouvent en situation de concurrence acharnée pour attirer le maximum d'IDE sur leurs territoires en mettant en

place des efforts et des incitations diverses en faveur des investisseurs étrangers. Les Etats deviennent ainsi les promoteurs de leurs propres territoires en vue d'attirer de plus en plus de firmes multinationales dans un contexte international en pleine concurrence et en perpétuelle évolution.

L'attractivité est définie par Coeuré et Rabaud (2003) comme « la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises ». Pour Mouriaux (2004), « l'attractivité d'un territoire est la capacité à y attirer et y retenir les activités à contenu élevé en travail très qualifié ». Compte tenu de ces définitions, on peut dire que l'attractivité de l'investissement direct étranger désigne la capacité que possède un territoire à attirer les firmes étrangères à s'y installer ainsi que sa capacité de retenir celles déjà existantes. Il en ressort donc, que l'attractivité des IDE est un processus dynamique qui se développe et s'exerce de manière continue.

L'attractivité est abordée en tant que produit de l'interaction entre l'offre des territoires et la demande des firmes multinationales (Etats/Firmes). En d'autres termes, la localisation de l'IDE est le résultat de la confrontation des politiques d'attractivité et les stratégies des firmes. En effet, les firmes multinationales, à la recherche d'une plus grande rentabilité, décident de la localisation de leurs activités de production en fonction de leurs caractéristiques internes (avantages spécifiques, coûts et conditions de production etc.). De l'autre côté, les Etats cherchent à valoriser et à développer leur offre territoriale en mettant en place des efforts de promotion du territoire et une panoplie d'instruments et d'actions afin d'attirer davantage de firmes étrangères.

Hatem (2004) distingue entre deux variantes d'offre territoriale :

- une "offre territoriale simple" : considérée comme «l'ensemble des ressources présentes sur le territoire et susceptibles d'être utilisées dans le cadre des projets d'investissement»
- une "offre territoriale complexe" : reconstruite par les agences de promotion qui mobilisent "l'offre territoriale simple" pour l'adapter aux exigences des FMN.

Dans cette optique, Michalet (1999) distingue deux types de facteurs d'attractivité à savoir, les facteurs "fondamentaux" (appelés, les préconditions de l'attractivité) et les facteurs "nécessaires".

Les pré-conditions de l'attractivité : concernent un certain nombre de prérequis qui sont essentiels pour un territoire. Il s'agit en particulier, de la stabilité économique et politique, la taille du marché, les incitations fiscales, l'état des infrastructures et des institutions, la disponibilité en main-d'œuvre qualifiée.

Les conditions nécessaires : concernent le renforcement de l'attractivité d'un

territoire. Il s'agit, de l'existence d'un tissu d'entreprises locales performantes, l'existence d'un environnement favorable à l'innovation, les politiques de privatisation et de libéralisation du marché, les considérations géographiques et culturelles, la création d'agences de promotion, l'adhésion à une zone d'intégration régionale.

Ainsi, une fois éliminés les territoires qui n'offrent pas les pré-conditions, les investisseurs étrangers passent à l'examen des conditions nécessaires qui déterminent l'inscription d'un pays sur la "short list"

II. La politique d'attractivité des IDE au Maroc : principales mesures adoptées

Dans la perspective d'améliorer le climat général d'investissement et d'attirer le maximum d'IDE, le Maroc a développé une stratégie importante d'attractivité des IDE en mettant en œuvre des mesures et des réformes multiples et diversifiées touchant à plusieurs aspects : institutionnel, législatif, économique, financier, fiscal et autres.

1 - Mesures et réformes relatives au cadre juridique des affaires

Avoir un environnement juridique des affaires claire et prévisible offrant les garanties nécessaires aux investisseurs est un aspect qui joue un rôle important dans la stratégie de promotion de l'investissement tant national qu'étranger.

1.1. La charte d'investissement et les réformes fiscales

En vue de promouvoir l'investissement et d'améliorer le climat général d'investissement, le Maroc a adopté la Charte d'investissement qui présente des mesures et des incitations fiscales et financières diverses en faveur de l'investissement. Il s'agit notamment, de :

- L'allégement de la charge fiscale des entreprises en phase de création ou d'exploitation ;
- L'octroi d'un régime fiscal préférentiel offrant des avantages particuliers en faveur des entreprises qui s'implantent dans les régions nécessitant un développement économique ;
- L'établissement d'un régime de convertibilité qui confère aux investisseurs qui réalisent des investissements étrangers financés en devises, la liberté de transfert des bénéfices et des capitaux issus de produit de cession ou de liquidation totale ou partielle de l'investissement;
- La prise en charge de l'Etat d'une partie des coûts relatifs aux projets d'investissement importants en termes du montant investi, du nombre

d'emplois stables à créer, de la région d'implantation, de la technologie à transférer ou de la préservation de l'environnement ;

- Simplifier et alléger les procédures administratives de la réalisation des investissements ;
- La création et l'aménagement des zones spécifiques à l'accueil de l'investissement surtout l'investissement étranger (zones franches, zones industrielles ...).

Il faut noter également, qu'une nouvelle "Charte d'investissement" a été promulguée en décembre 2022, mais les décrets de sa concrétisation sont en cours d'élaboration. Cette charte est supposée apporter de nouveaux avantages et incitations en faveur de l'investissement.

1.2 Mesures de modernisation du cadre juridique des affaires

Pour harmoniser son cadre juridique des affaires avec le contexte juridique et économique international en évolution, le Maroc a entamé depuis 1990, une série de réformes importantes.

Au niveau national:

Le Maroc a entrepris un ensemble de réformes encadrant plusieurs aspects de l'investissement et de l'entreprise. Il s'agit notamment de :

- Droit des sociétés : La loi relative aux sociétés anonymes a introduit des dispositions importantes visant à assurer une plus grande souplesse quant à la participation étrangère dans le capital social, assurer une plus grande protection aux actionnaires, offrir plus de droits aux associés en matière d'accès régulier à l'information et du suivi des activités de la société.
- Code du commerce : ce code a introduit un ensemble d'innovations qui concernent le statut du commerçant, le fonds de commerce, la réglementation de contrats commerciaux, la restructuration du dispositif des moyens de paiement, les procédures de traitement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté etc.
- Loi sur la liberté des prix et de la concurrence : son but est de renforcer la transparence sur le marché, favoriser la concurrence loyale, établir le principe de la liberté des prix et réglementer les pratiques anti-concurrentielles en matière d'entente, d'abus de position dominante et des prix abusivement bas
- Loi sur la propriété industrielle et commerciale : cette loi vise à mettre à jour les lois nationales aux normes de l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Cette loi a été concrétisée par la création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).
- Les tribunaux commerciaux : Il s'agit des juridictions spécialisées pour résoudre les différends dans le monde des affaires commerciales. L'objectif

est de juger les litiges commerciaux avec rapidité et efficacité.

Au niveau international:

Pour renforcer son climat d'investissement en matière de protection des investissements, le Maroc, en plus des instruments internes, a conclu plusieurs conventions bilatérales et multilatérales.

- Les conventions relatives à la protection des investissements : le Maroc a signé un nombre de conventions multilatérales relatives à la garantie et la protection de l'investissement telles que :
- La convention relative à l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements "AMGI" :
- La convention relative au Centre International de Règlement des Différends relatifs aux Investissements "CIRDI" ;
- La convention relative à l'Organisation Interarabe pour la Garantie des Investissements
- Les conventions de la non double imposition : le Maroc a signé avec de nombreux pays du monde (pays développés et pays en développement), plus d'une vingtaine de conventions fiscales bilatérales qui portent sur l'élimination des doubles impositions.

2 - Mesures visant la libéralisation et la modernisation de l'économie et du système financier au Maroc

La libéralisation et la restructuration de l'économie marocaine est une condition importante pour l'insertion dans l'économie mondiale. Le chantier de la privatisation et celui de la modernisation du système financier sont, également des volets importants qui s'inscrivent dans cette nouvelle perspective de développement.

2.1 Libéralisation et modernisation du système financier marocain

Le Maroc a initié depuis 1990, une série de réformes structurelles qui se veut la modernisation du système financier dans son ensemble en vue de lui permettre de mieux remplir sa fonction de mobilisation de l'épargne domestique et étrangère pour accompagner l'effort d'investissement, de libéralisation des transactions financières et d'adaptation de ses structures et ses modes de fonctionnement aux exigences de son ouverture à l'international au sein d'une économie mondiale en pleine évolution. Ce mouvement des réformes concerne le secteur bancaire (les réformes de 1990 et celle de 1991), la bourse des valeurs (les réformes de 1993 et 1997), le marché monétaire (restructuration du marché des adjudications des Bons du trésor et l'établissement d'un marché des titres de créances négociables) et le marché des changes.

2.2 La privatisation

La privatisation est une stratégie qui consiste en le retrait progressif de l'Etat de la vie économique et productive en faveur du secteur privé et la mise en œuvre des mécanismes du marché. Ainsi, le Maroc a adopté en 1989, la loi n° 39-89 sur la privatisation mais, le démarrage effectif de ce programme n'a commencé qu'en 1993.

3 - Mesures d'ordre institutionnel

Le Maroc a élargi ses efforts au cadre institutionnel en créant un nombre d'organes au service des investisseurs aussi bien nationaux qu'internationaux. L'objectif est de pallier aux difficultés et obstacles se rapportant aux procédures administratives nécessaires à la concrétisation des projets d'investissement.

3.1 La commission des investissements

Créée en 1998, la commission des investissements est chargée de traiter les problèmes qui bloquent la réalisation des grands projets d'investissement et d'autoriser la conclusion de contrats entre l'Etat et les entreprises dont le programme d'investissement est important et nécessitant la contribution financière de l'Etat.

3.2 Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Dans une perspective territoriale, ces organes sont mis en place dans chaque région en vue d'alléger et de simplifier les procédures et les formalités administratives nécessaires à la création des entreprises et/ou à la réalisation des projets d'investissement. Au sein du CRI, sont regroupés les services administratifs concernés par la création des entreprises.

3.3 L'Agence Marocaine pour le développement des investissements et des exportations

La construction de l'image du pays à l'international est une action incontournable dans toute politique d'attractivité des IDE. Pour cette raison, le Maroc a créé en 2009, l'AMDIE. C'est une démarche qui vise à informer le monde des affaires à l'échelle internationale sur les opportunités potentielles d'investissement dans le pays.

4 - Actions d'ordre économique

4.1 L'aménagement des espaces d'accueil des investissements

Pour renforcer sa capacité d'attractivité des IDE, le Maroc a lancé de vastes programmes pour se doter des infrastructures d'accueil spécifiques favorables à l'implantation des entreprises notamment, étrangères. Il s'agit

de la création et de l'aménagement des espaces d'accueil industriels (EAI) qui sont des espaces délimités à une localité bien définie et qui sont dédiés à accueillir des activités industrielles et commerciales, en mettant à disposition des entreprises industrielles un certain nombre d'infrastructures et de services. L'objectif est de créer des agglomérations des entreprises et des activités dans des zones spécifiques adaptées aux besoins des investisseurs.

4.2 Les Accords de Libre-échange (ALE)

Dans le cadre du renforcement de son ouverture et de son intégration dans l'économie mondiale avec la perspective de devenir une plate-forme de production industrielle compétitive dans la région, le Maroc a signé un ensemble d'accords de libre-échange (ALE) et une cinquantaine d'accords commerciaux préférentiels avec plusieurs pays du monde.

4.3 Les infrastructures

Conscient du rôle important que jouent les infrastructures dans l'amélioration de la compétitivité de l'offre marocaine envers les IDE, le pays a lancé des projets structurant de grande envergure en vue d'élever le stock et la qualité de ses infrastructures physiques et de télécommunications pour s'aligner aux standards internationaux.

4.4 Les stratégies sectorielles

Durant les deux dernières décennies, le Maroc a lancé un nombre de stratégies sectorielles qui visent à restructurer l'économie nationale, à réaliser une croissance économique durable et soutenue, à dynamiser et moderniser le tissu industriel national mais aussi, à inciter les investisseurs étrangers à s'implanter dans le pays. Il s'agit principalement de :

- La stratégie de l'émergence industrielle : elle est axée sur la relance industrielle, la construction d'un secteur industriel fort et compétitif, la promotion des exportations de grande VA et globalement, la réalisation d'une croissance économique durable et soutenue tout en mettant en avant une politique orientée vers de nouveaux secteurs prometteurs pour lesquels le Maroc dispose d'avantages compétitifs (les métiers mondiaux du Maroc : MMM).
- Le Plan Maroc Vert (2008-2019) : complété par la stratégie "Green generation" (2020-2030), ce plan vise à développer une agriculture intensive, moderne, de haute valeur ajoutée, compétitive et capable d'intégrer les marchés internationaux.
- La stratégie du secteur touristique (Vision 2020) : basée sur une approche territoriale, cete stratégie vise à faire du tourisme un levier pour le développement économique et social du pays et affiche l'ambition de faire partie des 20 plus grandes destinations mondiales .
- La stratégie énergétique 2030 : cette stratégie repose sur le

développement des énergies renouvelables en vue d'accélérer la transition énergétique du pays et de garantir sa sécurité énergétique dans un contexte d'incertitude et de forte croissance de la demande.

- La Stratégie de compétitivité logistique : Elle vise à réduire les coûts logistiques, à apporter les solutions adéquates aux problèmes de gestion des flux de marchandises et à répondre aux besoins logistiques des différentes stratégies sectorielles, précédemment citées.
- La Stratégie portuaire à l'horizon 2030 : maillon clé des chaînes logistiques des échanges extérieurs, cette stratégie vise l'accompagnement de l'évolution de l'économie et l'intégration accrue du Maroc à la compétitivité mondiale.

III. L'IDE entrant au Maroc: caractéristiques et tendances

Dans la présente section, nous allons analyser les principales caractéristiques et tendances d'évolution des IDE entrants au Maroc en termes des flux et des stocks ainsi qu'en termes de leur répartition par secteurs d'activité et par pays d'origine. En outre, nous allons élaborer une analyse comparative de l'attractivité des IDE du Maroc par rapport aux pays de l'Afrique.

1 - Evolution des flux et des stocks d'IDE entrant au Maroc

Au Maroc, la croissance des flux d'IDE est un phénomène relativement récent. Grâce à sa politique de promotion des IDE et autres mesures et actions visant l'amélioration de son climat général d'investissement, le pays a considérablement augmenté ses entrées en IDE durant les deux dernières décennies.



161

Figure 1: Evolution des flux d'IDE entrants au Maroc 1980-2021 (En millions dollars US)

1500 1000 500 L'examen de la figure ci-dessus démontre que la tendance d'évolution des flux d'IDE est à la hausse mais irrégulière. Avant 1990, la présence de l'IDE au Maroc a été très faible. Ce n'est qu'à partir de la moitié des années 1990 qu'on a assisté à une dynamique de croissance des entrées des flux d'IDE dans le pays. Cependant, le vrai essor des flux d'IDE date au milieu des années 2000. En particulier, depuis 2005, les IDE entrants au Maroc continuent d'afficher des améliorations notables malgré leur forte volatilité. En effet, sur la période 2006-2021, le Maroc reçoit une moyenne annuelle de 2523 millions de dollars US ce qui lui permet de devenir une des principales destinations des flux d'IDE dans le continent africain (CNUCED).

L'année 2014 constitue l'année du record historique des flux d'IDE entrants au Maroc avec 3561 millions de dollars US lui permettant de se positionner au 5ème rang des principaux pays récepteurs des IDE en Afrique derrière l'Egypte, le Nigéria, l'Afrique du Sud et le Congo.

En 2021, malgré la reprise de leur tendance de croissance d'avant crise sanitaire Covid-19, le

Maroc n'a reçu que 2153 MM \$ US soit, 2,6% seulement du total des flux d'IDE entrants en Afrique (CNUCED). Avec ce niveau de flux, le Maroc a reculé au 9ème rang en Afrique en 2021 contre entre la 5ème et la 6ème position respectivement en 2010 et 2018.

Tableau 1 : Caractéristiques d'évolution des stocks d'IDE au Maroc (en millions Dollars US)

	1980	1990	2000	2010	2021
Maroc	2283	3011	8842	45082	72941
Part dans monde	0,33%	0,14%	0,12%	0,23%	0,16%
Part dans bloc des EED	0,8%	0,6%	0,6%	0,7%	0,6%
Part dans Afrique	5,6%	5,0%	5,8%	7,2%	7,1%

Source : Les auteurs à partir des données de la CNUCED.

En termes des stocks d'IDE, le tableau en haut indique que les deux dernières décennies ont emprunté un rythme de croissance soutenu de ces stocks au Maroc. Malgré cette évolution positive, les parts du Maroc dans le stock total d'IDE entrant dans le monde, dans le groupe des économies en développement (EED) ou celui de l'Afrique en 2021 subsistent relativement faibles mais aussi en dégradation par rapport à l'année 2010.

2 - Répartition des IDE entrant au Maroc par pays d'origine

Le marché marocain est ciblé par plusieurs pays investisseurs en particulier, les pays de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Golfe arabe. Les IDE provenant d'autres pays de l'Asie et de l'Amérique latine sont, également présents au Maroc mais avec des parts très faibles.

Tableau 2: Répartition des stocks d'IDE par principaux pays (En millions de DH)

مح	fin 2004			fin 2010			fin 2020		
Rang	Pays	Encours	Part dans stock total	Pays	Encours	Part dans stock total	Pays	Encours	Part dans stock total
1	France	68830	42,1%	France	218228	57,9%	France	194414	30%
2	Espagne	31893	19,5%	Espagne	44127	11,7%	EAU	132381	21%
3	Etats-Unis	10285	6,3%	EAU	16761	4,4%	Espagne	53095	8%
4	Portugal	7296	4,5%	Etats-Unis	10842	2,9%	Suisse	33428	5%
5	Suisse	6456	4,0%	Suisse	9766	2,6%	Etats-Unis	33304	5%
6	Pays-Bas	5110	3,1%	Koweït	9406	2,5%	A. Saoudite	22099	3%
7	A.Saoudite	5077	3,1%	G.Bretagne	9377	2,49%	G.Bretagne	20681	3%
8	G.Bretagne	3790	2,3%	Allemagne	8600	2,3%	U.E.B.L	19362	3%
9	EAU	3437	2,1%	A.Saoudite	7813	2,1%	Allemagne	15143	2%
10	Suède	3111	1,9%	U.E.B.L	6870	1,8%	Irlande	14059	2%
Encours total 163393				376742			640923		

Source : Les auteurs à partir des données de l'Office des Changes.

Les pays de l'Europe, à leur tête la France et l'Espagne demeurent la principale source d'IDE au Maroc. Les pays du Golfe, notamment les Emirats Arabes Unis (EAU) s'imposent récemment comme les nouveaux émetteurs importants des IDE au Maroc.

Malgré le recul de sa part dans le total des stocks d'IDE au Maroc de 57,9% en 2010 à 30,3% en 2020, la France occupe toujours la première place des pays investisseurs au Maroc. Ce recul s'explique par l'augmentation impressionnante des stocks émiratis de 4,4% en 2010 à 21% en 2020 et l'amélioration des stocks des Etats-Unis de 2,9% à 5,2% pour les mêmes années (tableau 2). Quant à l'Espagne, deuxième principal investisseur historique au Maroc, sa part dans le total des stocks d'IDE est en régression continue puisqu'elle a passé de 19,5% en 2004 à 8,3% en 2020. En effet, entre 2010 et 2020, l'Espagne a perdu sa seconde place dans le classement des pays investisseurs au Maroc en termes de stocks au profit des EAU. Toutefois, l'Espagne demeure un investisseur stratégique au Maroc.

Les EAU, nouveaux joueurs de la dynamique de croissance des IDE au Maroc, ont considérablement augmenté leur part dans son stock total d'IDE durant les dernières années. Ce pays a multiplié ses stocks par environ huit fois entre

2010 et 2020 passant de 16,8 milliards DH à 132,4 milliards DH (tableau 2). A fin 2020, les EAU ont pu dépasser l'Espagne et devenir ainsi, le deuxième pays investisseurs au Maroc en termes des stocks avec une part de 21% contre 8% pour l'Espagne. D'autres pays du Golfe en particulier, l'Arabie Saoudite, le Koweït et le Qatar ont tendance à confirmer leur présence sur le marché marocain via l'IDE en adressant des volumes d'IDE en évolution ces dernières années.

Quant autres pays arabes dont ceux signataires de l'Accord d'Agadir à savoir, l'Egypte, la Tunisie et le Jordanie, leur présence au Maroc par l'IDE subsiste très timide. En effet, dans la liste des 20 premiers pays investisseurs au Maroc en termes de stock, seules la Libye (0,3%) et la Tunisie (0,2%) y figurent respectivement en 21ème et 23ème rangs en 2020.

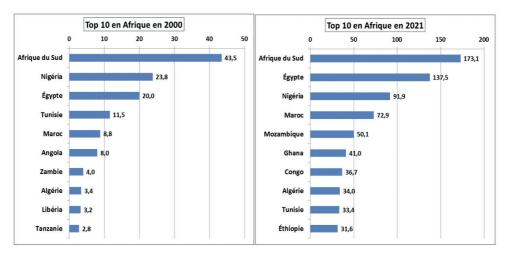
Du côté des Etats-Unis, malgré la distance géographique, ils demeurent l'un des pays investisseurs stratégiques au Maroc, en particulier après la signature de l'ALE bilatéral. Ce pays a pu tripler ses stocks d'investissements au Maroc durant dix ans (tableau 2).

Cependant, la Chine et la Turquie, grands fournisseurs du marché marocain en biens et services, ne reflètent pas une présence équivalente en termes d'IDE. Ils préfèrent exploiter le marché marocain par l'exportation plutôt que par l'investissement direct productif.

3 - Analyse de l'attractivité des IDE du Maroc par rapport aux pays de l'Afrique

1 - La place du Maroc dans l'attractivité des IDE comparativement aux pays africains

Figure 2 : Top 10 des pays africains en termes des stocks d'IDE en 2000 et 2021 (en milliards de dollar US)

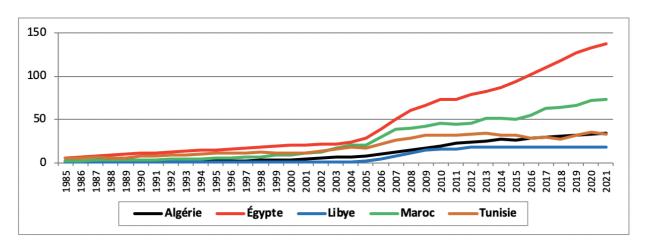


Source : Les auteurs à partir des données de l'Office des Changes.

Grâce à l'évolution positive de ses entrées d'IDE durant les deux dernières décennies, le Maroc a amélioré son poids dans le stock total d'IDE en Afrique comparativement aux autres pays du continent. En 2021, le Maroc a occupé la 4ème position après avoir été à la 5ème position en 2000. Cependant, la part du Maroc dans l'encours global d'IDE en Afrique en 2021 représente 7,1% contre 17 % pour l'Afrique du Sud, 13,4% pour l'Egypte et 9% pour le Nigéria. Dans ces conditions, le stock marocain d'IDE en 2021, ne représente que 42% du stock d'IDE de l'Afrique du Sud et 53% de celui de l'Egypte.

2 - Les stocks d'IDE au Maroc comparativement aux pays de l'Afrique du Nord

Figure 3 : Stocks d'IDE entrants dans les pays de l'Afrique du Nord (milliards de dollar US)



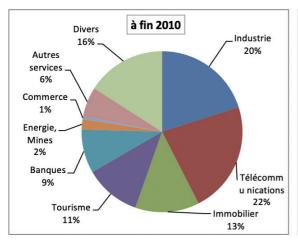
Source : Les auteurs à partir des données de l'Office des Changes.

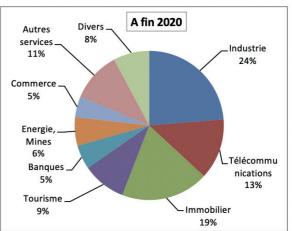
Comparativement aux pays de l'Afrique du Nord, si on exclut l'Egypte, le Maroc est très bien positionné. Il a encaissé en 2021, deux fois les stocks d'IDE cumulés par l'Algérie, deux fois les stocks de la Tunisie et quatre fois les stocks de la Lybie. Mais, en même temps il reste loin des niveaux stockés par l'Egypte qui cumule environ le double du niveau réalisé par le Maroc.

4 - Répartition sectorielle des IDE entrants au Maroc

L'analyse de la répartition sectorielle des stocks d'IDE au Maroc indique que plusieurs secteurs ont bénéficié de la dynamique de croissance des IDE durant les dernières années, mais leur répartition demeure concentrée. A fin 2020, trois secteurs, à savoir l'industrie, l'immobilier et les télécommunications, concentrent plus de la moitié des stocks d'IDE entrants au Maroc.

Figure 4 : Répartition des stocks d'IDE par secteurs au Maroc à fin 2010 et à fin 2020





Source : Les auteurs à partir des données de l'Office des Changes.

L'examen de la figure 4 ci-dessus démontre que les secteurs de l'industrie et de l'immobilier ainsi que ceux du commerce et de l'énergie et mines, sont les secteurs qui ont beaucoup bénéficié de l'entrée des IDE ces dernières années. En effet, l'industrie qui a été au 2ème rang en 2010 avec 20% du total des stocks d'IDE est devenue le secteur qui concentre la majeure partie des IDE cumulés avec une part de 24% en 2020. De même, le secteur de l'immobilier qui a été à la 3ème position en 2010 avec une part de 13%, a pu devenir, au cours de dix ans, le deuxième secteur attractif d'IDE avec une part de 19% en 2020.

Durant la même période, le secteur du commerce et celui de l'énergie et mines ont bien amélioré leurs parts en passant respectivement de 1% et 2% en 2010 à 5% et 6% en 2020.

En revanche, certains secteurs n'ont pas pu retrouver leur dynamique d'attractivité d'avant les années 2010. Le secteur des télécommunications qui s'accaparait de la grande part (22%) en 2010, a reculé à la troisième position en 2020 avec une part de 13%. Ce recul est globalement, expliqué par l'absence d'octroi de licences pour l'entrée de nouveaux opérateurs dans ce secteur. De même, les parts des secteurs des banques et du tourisme ont chuté respectivement de 9% et 11% en 2010 à 5% et 9% en 2020. Malgré la baisse de sa part, le tourisme demeure toujours à la 4ème position des principaux secteurs attractifs des IDE au Maroc.

IV. Contraintes de l'attractivité des IDE au Maroc

Malgré les efforts consentis par les autorités publiques marocaines pour améliorer le climat général d'investissement et les exploits réalisés en termes

de l'évolution positive des IDE entrants, l'attractivité des IDE au Maroc demeure insuffisante compte tenu du potentiel dont est doté le pays surtout son poids économique et géopolitique dans la région africaine et son emplacement géographique exceptionnel qui relie l'Afrique, l'Europe et l'Asie ainsi que sa dotation importante en ressources humaines et naturelles.

Certes, le Maroc dispose d'un nombre d'atouts qui favorisent son attractivité, en particulier la stabilité politique et macroéconomique, les incitations fiscales et financières accordées aux investisseurs, des infrastructures de base très importantes, l'engagement dans des stratégies sectorielles importantes, la proximité des marchés européens, africains et asiatiques, le degré important de libéralisation commerciale et bien d'autres, mais il existe d'autres facteurs qui font encore défaut à l'implantation des firmes étrangères dans le marché marocain. Dans ce cadre, plusieurs études consacrées à l'analyse empirique des déterminants des IDE dans le cas marocain ont identifié un nombre de contraintes.

La taille du marché, déterminant traditionnel de l'IDE souvent souligné dans la littérature économique, n'est pas un facteur important de l'attractivité de l'IDE au Maroc (Moujahid et Khariss (2021); Azeroual et Cherkaoui (2015)). Comparativement à plusieurs marchés du continent africain et de la région MENA, le marché marocain n'est pas d'une taille assez suffisante pour séduire les grandes firmes étrangères à s'y installer. En outre, la dynamique de la croissance économique au Maroc n'est pas suffisante et reste très dépendante aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des produits de base sur le marché mondial.

Le capital humain est un facteur qui reste encore insuffisant pour attirer des volumes colossaux d'IDE. Malgré l'amélioration notable de son niveau durant les dernières années, le degré du développement du capital humain marocain n'est pas d'une ampleur assez grande qui permettra d'attirer une masse importante des firmes étrangères de haute technologie surtout, lorsqu'on le compare avec le niveau de certains pays asiatiques qui dominent aujourd'hui l'attractivité des IDE technologiques mondiaux. Bien que des efforts considérables ont été déployés par les pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation et de la formation et qui ont bien amélioré le niveau du capital humain national, des retards sont identifiés au niveau qualitatif mais aussi au niveau de l'inadéquation entre la formation et les besoins des FMN en compétences et qualifications avancées.

Le niveau de la qualité des institutions, variable qui informe sur le climat général des affaires, n'est pas en mesure d'encourager les flux d'IDE au Maroc (MOUJAHID et al. (2021), Mohamed et Sidiropoulos (2010)). Une faible qualité des institutions est un élément qui augmente l'incertitude des

investisseurs étrangers et les met en péril de supporter des coûts additionnels importants ainsi que le risque de perte de leurs droits de propriété. La corruption, la bureaucratie, la lourdeur des procédures administratives, la multiplicité des intervenants, et la lenteur de règlement des différends commerciaux et des affaires sont des aspects qui nuisent à la qualité des institutions au Maroc.

L'absence d'une forte relation de complémentarité entre le capital domestique et le capital étranger est, également un élément qui n'encourage pas l'implantation accrue des FMN dans le marché marocain. En effet, l'existence d'un tissu des entreprises nationales capables d'assurer efficacement les activités de sous-traitance en faveur des firmes étrangères et de leur offrir les intrants nécessaires à leurs activités productives est l'un des éléments que les FMN évaluent avant de s'installer dans le pays.

En outre, le poids important du secteur informel dans l'économie marocaine ne donne pas des signes positifs aux investisseurs étrangers. Le marché parallèle entrave le développement de l'activité des entreprises.

Par ailleurs, l'aspect linguistique qui consiste à la communication de l'administration marocaine en langues traditionnelles, français et arabe, est une autre contrainte face à l'implantation des firmes étrangères en particulier, d'origine anglophone et du Golfe arabe.

CONCLUSION

Espérant de se positionner sur la carte des meilleures destinations privilégiées de l'IDE dans le monde, le Maroc a développé, au début des années 1990, une stratégie d'attractivité des IDE en mettant en place une panoplie d'actions et de réformes d'ordre économique, commercial, fiscal, institutionnel, financier et autres. L'objectif du Maroc est d'améliorer le climat général d'investissement et d'adapter son offre aux exigences des FMN.

L'ensemble des efforts fournis par les pouvoirs publics marocains conjugués à d'autres facteurs internes et externes ont globalement, modifié d'une manière positive le comportement des flux d'IDE entrants au Maroc durant les deux dernières décennies.

Après une analyse minutieuse des principales caractéristiques et tendances des IDE entrants au Maroc, nous avons constaté que la dynamique de croissance des flux d'IDE au Maroc est un phénomène relativement récent. Avant 1990, la présence des IDE dans le marché marocain était très faible, mais à partir de la moitié de la décennie 1990, les entrées d'IDE ont marqué une certaine dynamique de croissance. En particulier, depuis le milieu des années 2000, les IDE entrants au Maroc continuent d'afficher des améliorations très remarquables malgré leur forte volatilité.

Comparativement aux pays africains, le Maroc a bien amélioré son poids et réalisé des performances notables en termes de stocks d'IDE, mais qui restent relativement inférieures à celles des principaux pays attractifs du continent (l'Afrique du Sud, l'Egypte et le Nigéria).

Les principaux pays d'origine des IDE au Maroc sont les pays européens, notamment la France et l'Espagne. Mais ces dernières années, les EAU, les Etats-Unis et autres pays du Golfe arabe constituent les nouveaux pays investisseurs qui affichent des augmentations remarquables de leurs investissements directs dans le pays.

La répartition sectorielle des IDE au Maroc reste concentrée. L'industrie et l'immobilier sont les principaux secteurs attractifs de l'IDE. Récemment, les IDE dans le secteur de l'énergie et mines et celui du commerce sont en hausse notable.

Cependant, Malgré les performances réalisées, le Maroc est appelé à doubler ses efforts d'amélioration du climat général d'investissement en particulier, l'amélioration de son environnement institutionnel, l'adaptation et l'amélioration du niveau de son capital humain, la mise à niveau de son tissu productif national et la multiplication des efforts de formalisation du secteur informel.

BIBLIOGRAPHIE

Andreff. W, (1996), les Multinationales globales, Edition La Découverte, Paris. Coeuré, B., et Rabaud, I., (2003), Attractivité de la France: analyse, perception et mesure. Économie et Statistiques, (pp. 363-64). n 363-364-365.

Hatem F., 2004, Investissement International et politiques d'attractivité, Economica, Paris.

Michalet.C.A, (1999), La séduction des nations ou comment attirer les investissements, Economica, Paris.

Ministère de l'énergie, des mines de l'eau et de l'environnement, (2008), « Stratégie énergétique du Maroc à horizon 2030 ».

Ministère du tourisme et l'artisanat, (2011), « Vision 2020, Stratégie de développement touristique ».

Mouriaux F., 2004, « Le concept d'attractivité en Union monétaire », Bulletin de la Banque de France, N°123, pp. 29-44.

Mucchielli Jean-Louis, (1998), Multinationales et mondialisation, Editions du Seuil, Paris.

OCDE, (2008), Les entreprises multinationales favorisent-elles l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail?, in OCDE, Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2008, pp. 295-368.

Webographie

http://mcinet.gov.ma/

http://mcinet.gov.ma/

http://www.ammc.ma

http://www.casablanca-bourse.com

http://www.equipement.gov.ma/

http://www.invest.gov.ma

http://www.ompic.org.ma/fr

https://unctad.org/fr/Pages/statistics.aspx

https://unctadstat.unctad.org

https://www.maroclear.com

https://www.oc.gov.ma/

https://www.tourisme.gov.ma/